

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20260410-1001-150426-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

N/Réf. : 26/AF/VB/CT/BH/PS

121

**ARRETE DU PRESIDENT  
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DU CONCOURS  
ORGANISÉ POUR LE RECRUTEMENT DE LIEUTENANTS  
DE 1<sup>RE</sup> CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
SESSION 2026**

Le Président du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L325-1 à L325-22 et L325-26 à L325-31,

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1363 du 27 octobre 2022 modifiant la composition des jurys des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels des catégories A et B,

Vu l'arrêté 161/25/AF/VB/CT/BH/PS du 11 juillet 2025 portant ouverture d'un concours externe pour le recrutement de lieutenants de 1<sup>re</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels - session 2026,

Vu le courrier du chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Est en date du 24 mars 2025 portant désignation de Madame Nadège SMOUTS-MILCENT, commandante du Service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, en qualité de présidente du jury,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel aux jurys des concours et examens professionnels de catégorie B organisés en date du 27 mai 2025,

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20260410-1001-150426-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : DESIGNATION DES MEMBRES DE JURY

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membre du jury du concours externe pour le recrutement de lieutenants de 1<sup>re</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels session 2026. Elles sont réparties en trois collèges égaux :

#### LES ELUS LOCAUX

Monsieur Anthony CAPS	Conseiller départemental Département de Meurthe-et-Moselle (54)
Madame Valérie HOFFMANN	Maire Commune de Favières (54) <i>qui remplacera la Présidente dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission</i>

#### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Monsieur Sébastien DUMAIN	Fonctionnaire territorial désigné dans les conditions fixées par l'art. 17 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013 Lieutenant de 1 <sup>re</sup> classe SDIS des Vosges (88)
Monsieur Arnaud MORGNY	Fonctionnaire territorial désigné dans les conditions fixées par l'art. 17 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013 Capitaine SDIS des Ardennes (08)

#### LES PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame Nadège SMOUTS-MILCENT	Commandant Cheffe de groupement SDIS de l'Aube (10) Désignée sur proposition du chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Est <i>Présidente du jury</i>
Madame Véronique LEDOUX- JOURDAN	Attaché principal Conseillère en évolution professionnelle CNFPT Délégation Grand Est

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20260410-1001-150426-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

## **ARTICLE 2<sup>e</sup> : INDEMNISATION DES CORRECTEURS**

Les membres du jury seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 3<sup>e</sup> : DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

## **ARTICLE 4<sup>e</sup> : PUBLICITE**

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion coordonnateurs.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur,


  


Alain FAIVRE

# Bordereau de signature

[290057] - 2026-04-09 - Arrêté nomination jury LT1 - EAC - Concours et examens

Accuse de réception en préfecture  
054-285400032-20260410-1001-150426-AR  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception en préfecture : 16/04/2026

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	14/04/2026	<b>Action : Visa</b>  Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2026-04-09 - Arrêté nomination jury LT1 - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 14/04/2026 12:04:46 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	14/04/2026	<b>Action : Signature</b>   Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> ( Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE ) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 02 mai 2024 à 10:58 au 02 mai 2027 à 10:58.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : CDG54 // Directeur